

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article560>

# « Un Pays qui tue ses enfants tue son âme »

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : dimanche 2 juillet 2017

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## **« Un Pays qui tue ses enfants tue son âme », comme le disait le Pr Lejeune, La loi Veil aura sublimé le signe le plus sûr du déclin d'une civilisation**

« Tribune. Si elle restera marquée par la figure de Simone Veil, la France ne saurait oublier qu'une partie du pays s'est opposée et s'oppose toujours à l'avortement légalisé, remboursé et banalisé. Le président de la fondation Lejeune, Jean-Marie Le Méné, revient sur la triple rupture philosophique, juridique et politique de cette réforme portée par la ministre de la justice de l'époque.

Pour la première fois, en 1975, un acte condamnable depuis Hippocrate, 400 ans av. JC, a été dépenalisé. Cette révolution n'a été rendue possible que par les mécanismes de compensation inventés par la société. Car, à la différence d'autres transgressions moins radicales, l'avortement n'offre aucune contrepartie positive hormis la liberté absolutisée, symbole d'une idéologie de rupture avec l'ordre naturel. Les meilleures intentions ont été invoquées, il ne s'agissait que d'une dérogation au principe du respect de la vie, accordée en cas de détresse. L'enjeu était la santé des femmes menacée par l'avortement clandestin. Au fond, la loi Veil n'était qu'une loi de santé publique. Cette aimable vision a rassuré la droite qui a soutenu la ministre, plus par faiblesse que par malice, en s'avouant à la fois contre l'avortement mais pour la loi. Sauf que réduire le féminisme à un hygiénisme et assimiler un acte commis en blouse blanche à un acte médical en dit long sur la reddition de l'intelligence aux forces de l'illusion. L'acte est tellement contre nature qu'il n'est tolérable que dénaturé. Tout est déni dans l'avortement : l'innommable est acronymisé, l'indescriptible euphémisé, le réel virtualisé.

"Certaines se tatouent les lettres « IVG » sur la peau, là où l'on dessinait jadis des « je t'aime »"

L'infans conceptus n'est plus ni un être, ni un humain, ni un vivant, de sorte que son effacement n'est plus homicide mais cosmétique. Les protagonistes échangent leurs rôles : l'enfant devient l'agresseur et la mère la victime. L'acte héroïsé, débarrassé de l'alibi de la détresse et d'un humiliant délai de réflexion, poussé à la performance par une politique de quotas, n'entraîne plus aucun effet indésirable. Au contraire, certaines se tatouent les lettres « IVG » sur la peau, là où l'on dessinait jadis des « je t'aime ». On finit même par en rire : « 220 000 avortements par an en France. Si on arrêtaient d'en faire un fromage ? » goguenardise le site My little IVG. La grossesse interrompue, dont l'Etat a imposé le remboursement à la collectivité, comme un soin parmi d'autres, est devenue l'étape initiatique de la vie des femmes. Mais, depuis plus de 40 ans, l'avortement ne tient que par le mensonge, seule ressource de son néant.

Devenu indifférent au bien et au mal dont la frontière a été floutée, le droit s'est retiré peu à peu du service de la justice. Il ne consiste plus à rendre à chacun ce qui lui revient (en l'occurrence le respect de la vie à l'enfant conçu) mais à accompagner ce qui change dans la société. Est juste ce qui va dans le sens de la modernité, est injuste ce qui s'y oppose. De fait, la transgression princeps de l'avortement est devenue le portail d'accès vers tous les « progrès sociétaux ». L'avortement ne prétend pas détruire la société mais la

reconstruire sur une autre base : l'humain est le résultat d'une construction, d'un choix, d'un désir. En cela, il est une pierre fondatrice du transhumanisme.

Après avoir osé la mort de l'enfant avant sa naissance, tout devient possible, notamment la fabrication de l'enfant de son choix. Ce raisonnement a produit un effet cliquet (pas de retour en arrière), une surenchère maîtrisée (on reste toujours en deçà de la transgression-étalon) et une escalade d'« illégalités fécondes » qui ont modernisé la société. Ainsi, au nom de l'avortement, on a légalisé en quelques années tout une cohorte de pratiques avant-gardistes : l'eugénisme systématique des « anormaux », l'industrie procréatique et le diagnostic préimplantatoire, le tri des embryons humains, leur congélation, leur stockage, leur utilisation pour fabriquer des enfants « normaux » sinon versés à la recherche et voués à la destruction. L'engouement pour le clonage, comme l'exploitation de cellules souches embryonnaires, s'est réclamé de l'avortement. "La légalisation de l'avortement demeure la matrice de toutes les audaces"

La GPA renvoie au concept de la grossesse choisie pour peu qu'on la débarrasse de son aspect lucratif déplaisant. La fabrication d'un embryon à trois parents est une expérimentation pleine de promesses en France en attendant l'ectogénèse. La légalisation de l'avortement demeure la matrice de toutes les audaces : il n'est pas jusqu'à l'interdiction de la burqa et l'autorisation du mariage gay qui n'invoquent le haut patronage de la légalisation de l'avortement. L'euthanasie n'échappe pas à la règle : donner la mort en fin de vie n'est pas moins compassionnel que la donner en début de vie. Manquait une clé de voute, un dispositif qui empêche quiconque de lever un coin du voile et de dénoncer « le mensonge qui tue » selon le mot de l'historien Pierre Chaunu. C'est le délit d'entrave, destiné à réprimer l'information dite dissuasive de l'avortement, mais ouvert à l'information incitative. Les grands procès de Moscou sont de retour. On arrêtera « les suspects habituels ». Tel est le triomphe du droit, mais la défaite de la justice.

Politiquement, la loi Veil illustre un modèle mythique de violence politique digne d'un dialogue de Thucydide. Les réformes rêvées par la gauche, mais réalisées par la droite, ont précipité le politique sur un chemin de traverse. Si « la distinction spécifique du politique, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi », alors le vote de l'IVG a brouillé les pistes. Tandis que la gauche et la droite ont affiché une convergence de façade autour de la loi de 1975, s'est construite une relation scabreuse où c'est la gauche qui monte la garde et la droite qui baisse la sienne. Avec le vote de la loi Veil, la droite a « gagné » une liberté sous protection de la gauche. La droite a fait allégeance sur le plan culturel à une gauche qui définit le périmètre d'évolution de la droite et la charge même de faire avancer certains de ses projets. Comme le poisson rouge dans son bocal, la droite est en liberté surveillée, associée à une soumission à la gauche quel que soit le parti au pouvoir.

"La loi Veil aura sublimé le signe le plus sûr du déclin d'une civilisation"

De ce fait, la gauche peut fort bien se dispenser d'être au pouvoir, en pratique elle y est toujours. La droite fait ce qu'elle veut pourvu que, sur les questions ontologiques, la gauche donne le cap. Ainsi s'expliquent les lois de bioéthique, toutes les trois votées sous la droite, tapis rouge déroulé au progrès technoscientifique, en l'absence de débat éthique. A l'évidence l'avortement, sanctuarisé dans le tabernacle de la République, ne peut pas faire l'objet de la moindre remise en cause. Au contraire, comme l'ont montré les débats récents dans tous les partis, seuls les candidats qui anticipent les reproches et s'affichent comme les plus transgressifs peuvent espérer un destin politique. Depuis 40 ans, sur des centaines de ministres, pas un seul n'a osé exprimer son opposition à la loi Veil qui, en cela, s'avère une victoire de son auteur éponyme.

Il reste, qu'on le veuille ou non, qu'« un pays qui tue ses enfants tue son âme », comme le disait le Pr Lejeune. La loi Veil aura sublimé le signe le plus sûr du déclin d'une civilisation, le refus de ce « miracle qui sauve le monde » par lequel Hannah Arendt désignait la naissance. »

Site source :

[valeurs actuelles](#)

Communiqué de Droit de naître

« Mme Simone Veil est décédée ce vendredi 30 juin 2017 à l'âge de 89 ans. De sa longue carrière politique, l'histoire retiendra sans doute que ce fut elle qui porta la loi légalisant l'avortement en France. Elle ne fut pas la seule à mener ce combat mais elle accepta de bonne grâce d'en être l'icône, comme le disent, non sans perversion, les médias qui ont fait d'elle, au fil du temps, une sorte de sainte de la République.

Cette canonisation médiatique était déjà acquise de son vivant. A présent qu'elle vient de s'éteindre elle ne fait que s'amplifier comme c'est souvent le cas en de telles circonstances. Il y a pourtant des voix qui ne prononceront nul éloge, ni d'ailleurs nulle condamnation, ce sont celles des innombrables enfants à naître qui ont été supprimés en toute légalité depuis un soir de janvier 1975.

La victoire de Mme Veil signait ce jour-là leur arrêt de mort. Au moment du vote de la loi éponyme on estimait le nombre d'avortements en France à 60.000 par an, aujourd'hui il a largement dépassé les 200 000 annuels. Légalisé, banalisé et même promu l'avortement est devenu un droit sacré faisant l'objet d'un culte dont Mme Veil – au milieu des nuées d'encens qui l'accompagnaient – était la grande prêtresse. A présent loin, très loin des hommages de ce monde elle est face à son Juge et à ses victimes.

Droit de Naître forme le vœu que le sang de ces dernières ne retombe pas sur la France et qu'un jour ce soit elles qui suscitent enfin auprès du peuple français les larmes que leur mort mérite. »